



Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20251105-44_2025-DE

Berger-Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Alain DEQUEVAUVILLER

M. Gilles DESCOMBES

M Bernard GROS

Mme Chantal JOMARD

M Grégory PEGUY

M. Roland PICCETTO

Mme Christine VIGNE

Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,
M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 44-2025 : Approbation du Procès-verbal du 1^{er} octobre 2025

Monsieur le Maire met au vote le Procès-Verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025 et demande s'il y a des remarques.

Après quelques corrections, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire



Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 069-216902296-20251105-45_2025-DE

Bonjour
Le résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 9	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY
M. Alain DEQUEVAUVILLER
M. Gilles DESCOMBES

M Bernard GROS
Mme Chantal JOMARD
M Grégory PEGUY

M. Roland PICCETTO
Mme Christine VIGNE
Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,
M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 45-2025 - Correction d'imputation budgétaire du mandat n°372 de l'année 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune,

Vu le mandat n°675 émis en 2023,

Considérant que le mandat précité a été imputé par erreur sur un compte relatif aux marchés publics 231,

Considérant que cette dépense correspond en réalité à une charge d'assurance et aurait dû être imputée au compte 616 « Primes d'assurances »,

Considérant qu'il y a lieu de corriger cette erreur comptable,

Considérant que la régularisation implique une reprise sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **10 810,61 €**,

Considérant qu'il est théoriquement possible d'étaler cette dépense sur une durée de 10 ans, mais que cette option présente peu d'intérêt dans le cas présent,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

Article 1 : De reconnaître que le mandat n°675 de l'exercice 2023 a été imputé à tort sur un compte relatif aux marchés publics 231.

Article 2 : De procéder à la correction de cette erreur en réduisant le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **10 810,61 €**, correspondant au montant exact de la dépense mal imputée, et créditant le compte 231 du même montant.

Article 3 : De ne pas étaler cette régularisation sur 10 ans, cette possibilité étant ouverte par la réglementation mais sans réel avantage dans le présent cas.

Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire





Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

 07/11/2025

ID : 069-216902296-20251105-46_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 9	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY
M. Alain DEQUEVAUVILLER
M. Gilles DESCOMBES

M Bernard GROS
Mme Chantal JOMARD
M Grégory PEGUY

M. Roland PICCETTO
Mme Christine VIGNE
Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,
M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 46-2025 Habilitation du Maire à signer l'Adhésion à les conventions de participation Collecteam et MNT / Centre de Gestion du Rhône dans le cadre de la protection sociale complémentaire - volet Prévoyance et volet Santé

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-1 et suivants relatifs à la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la convention de participation proposée par le CDG 69, conclue avec l'organisme **COLLECTEAM**, désigné comme **porteur de la convention "Protection sociale complémentaire - Prévoyance"** ;

Vu la convention de participation proposée par le CDG 69, conclue avec l'organisme **MNT**, désigné comme **porteur de la convention "Protection sociale complémentaire - Santé"** ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de proposer à ses agents un dispositif de protection complémentaire garantissant le maintien de revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'habiliter Monsieur le Maire à :

- signer les actes d'adhésion à la convention de participation COLLECTEAM / CDG69 et MNT/CDG69 ;
- signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette adhésion ;
- prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

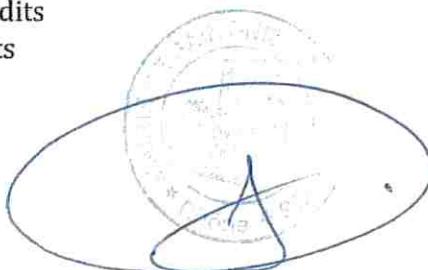
Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire





Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 069-216902296-20251105-47_2025-DE

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 9	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M Bernard GROS

M. Roland PICCETTO

M. Alain DEQUEVAUVILLER

Mme Chantal JOMARD

Mme Christine VIGNE

M. Gilles DESCOMBES

M Grégory PEGUY

Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,

M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 47-2025 : Adoption du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) pour la gestion des déchets

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service pour la gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le conseil municipal **DECIDE** d'émettre un **avis favorable** sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024, avec le vote suivant :

Pour : 10	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire



Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20251105-48_2025-DE

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Bonjour, je vous prie de bien vouloir

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY
M. Alain DEQUEVAUVILLER
M. Gilles DESCOMBES

M Bernard GROS
Mme Chantal JOMARD
M Grégory PEGUY

M. Roland PICCETTO
Mme Christine VIGNE
Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,
M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 48-2024 : Adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la COR

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).

Après avoir entendu de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2024.

Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire



Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 069-216902296-20251105-49_2025-DE

berger levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11	Présents : 9	Votants : 11
------------------	--------------	--------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY	M Bernard GROS	M. Roland PICCETTO
M. Alain DEQUEVAUVILLER	Mme Chantal JOMARD	Mme Christine VIGNE
M. Gilles DESCOMBES	M Grégory PEGUY	Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,
M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 49-2025 portant sur l'engagement de la commune dans la Démarche Performantielle du SYDER – Validation du devis et choix du mode de financement

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la convention d'adhésion de la commune au Syndicat d'Énergies du Rhône (SYDER),

Vu la proposition du SYDER relative à la mise en œuvre d'une Démarche Performantielle sur le territoire communal,

Considérant que cette démarche vise à améliorer la performance énergétique du parc d'éclairage public communal, à réduire les consommations et les coûts de maintenance,

Considérant que l'opération proposée porte sur :

- Le remplacement en lieu et place de 79 luminaires d'éclairage public,
- La mise en sécurité de 6 armoires d'alimentation,

- Sans prise en compte des **éclairages sportifs ni des mises en valeur patrimoniales**,
Considérant que cette opération permettra une **réduction estimée de 47 % de la puissance installée** sur le périmètre rénové,
Considérant le devis transmis par le SYDER, dont le montant total s'élève à **44 150 € HT**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **Approuve** le principe de participation de la commune à la Démarche Performantielle du SYDER.
2. **Valide** le devis présenté par le SYDER pour un montant de **44 150 € HT**, correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public décrits ci-dessus.
3. **Décide** d'opter pour le mode de financement suivant :

Option 1 – Financement sur 15 ans : participation annuelle de **3 289,18 € HT**, correspondant à un **coeffcient de répercussion de 7,45 %**, soit un **coût total de 49 337,70 € HT**, représentant un **surcoût de 5 187,70 € HT** par rapport au paiement en une seule fois avec le vote suivant :

Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 1

4. **Autorise** M. le Maire à signer toute convention, avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et au choix du financement retenu.
5. **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal sur l'exercice correspondant à la solution de financement choisie.

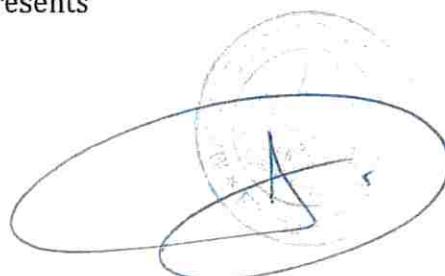
Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire





Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 069-216902296-20251105-50_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 novembre2025

L'an deux mille vingt-cinq, 5 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 31 Octobre 2025 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Alain DEQUEVAUVILLER

M. Gilles DESCOMBES

M Bernard GROS

Mme Chantal JOMARD

M Grégory PEGUY

M. Roland PICCETTO

Mme Christine VIGNE

Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE, donne pouvoir à Chantal JOMARD,
M Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

A été désigné secrétaire de séance : M. Roland PICCETTO

Délibération n° 50-2025 Décision modificative n° 2 portant sur une révision de crédits afin d'assurer la bonne exécution des dépenses de fin d'année sur le chapitre 011.

Vu le budget primitif de l'exercice 2025;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires afin de sécuriser les dépenses de la fin d'exercice sur le chapitre 011 – Charges à caractère général ;

La présente décision modificative n° 2 a pour objet de procéder à une révision de crédits au sein du budget principal, afin d'assurer la bonne exécution des dépenses de fin d'année sur le chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide ce qui suit :

Les mouvements de crédits sont effectués comme suit :

- Compte 6419 – Autres charges de personnel :**

Augmentation des crédits afin de couvrir un montant plus important lié aux remboursements d'indemnités journalières. Cette hausse résulte d'un nombre significatif de demandes de subrogation enregistrées au cours de l'exercice.

- Compte 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires :**

Augmentation des crédits, afin de permettre une meilleure souplesse et de sécuriser les dépenses à venir sur le chapitre 011 jusqu'à la clôture de l'exercice.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D 622 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires		6 600.00€
Total D 011: Charges à caractère général		6 600.00€
R 6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel		6 600.00€
TOTAL R 013 Atténuation de charges		6 600.00€

Transmis au contrôle de légalité le 6 Novembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

